



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
04 OCTOBRE 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quatre octobre deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Jacques GAÏOLI, Martine CHABERT à Claire BLANC, Violette ROMERA à Fabienne RAMOND, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-094	Urbanisme Abrogation de la délibération n° 2023-056 du 24 mai 2023 portant préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la parcelle CK n° 159
-----------------------------	---

VU la délibération n°2023-056 du 24 mai 2023 portant acquisition de la parcelle cadastrée section CK n° 159 à Cabrières Sud et demandant une subvention au Conseil départemental au titre de l'aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole ;

VU le courrier de Monsieur Jérôme FOURNIER, en date du 13 septembre 2023, sollicitant l'abrogation de cette délibération ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 24 mai 2023 susvisée, le conseil municipal a décidé d'exercer son droit de préemption, au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département, sur la parcelle cadastrée section CK n° 159, située lieu-dit Cabrières Sud, appartenant aux consorts GINOUX.

Monsieur Jérôme FOURNIER, agriculteur sur la Commune, s'était porté acquéreur de ce terrain et a précisé, qu'en qualité d'adhérent volontaire au dispositif de haute qualité environnementale, il devait disposer d'espaces forestiers avec obligation de les entretenir afin de favoriser la biodiversité. C'est dans ce but qu'il avait entrepris d'acquérir cette parcelle boisée d'une superficie de 11 370 m² classée au PLU en secteur naturel.

C'est pourquoi la Ville ne souhaite pas donner suite à sa décision de préemption initiale.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

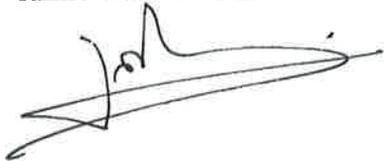
- **ABROGE** la délibération n° 2023-056 du 24 mai 2023 portant préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département sur la parcelle CK n° 159
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

